

Globethics Repository

The logo consists of the word "Globethics" in white, sans-serif font, centered within a solid blue rectangular background.

Valeurs éthiques en jeu dans la diplomatie économique
africaine au 21ème siècle : liberté, justice et paix=Ethical
values at stake in African economic diplomacy
in the 21st century : freedom, justice and peace

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository.
More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy
of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Ondji'i Toung, Richard, 1964-
Rights	All rights reserved
Download date	2026-07-12 09:12:24
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/3942686

***Valeurs éthiques en jeu dans la diplomatie économique africaine
au 21^{ème} siècle: liberté, justice et paix***

***Ethical values at stake in African economic diplomacy
in the 21st century: freedom, justice and peace***

Par **Dr. ONDJI'I TOUNG Richard**, PhD en Ethique économique, Université de Bâle en Suisse, Chargé de Cours à l'Université de Yaoundé II-Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Enseignant associé à l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC) et à l'Ecole Supérieure de Commerce et de Gestion des Entreprises (SUPDECO) de Yaoundé

Résumé

Dans ses relations politiques et économiques bilatérales et multilatérales avec d'autres régions du monde, comment l'Afrique peut-elle comme une entité politique unique, faire entendre sa voix auprès de ses pairs pour négocier ou alors renégocier sa liberté, la justice dans ses rapports avec l'extérieur et la paix en son sein ? Telle est la question à laquelle cet article se propose de répondre. Il ne s'agit pas seulement de dire en quoi la liberté, la paix et la justice sont des préoccupations fondamentales pour l'Afrique dans ce petit village qu'est devenu le monde, mais aussi et surtout de dire comment y parvenir en vue du développement et du meilleur positionnement de ce continent sur la scène internationale.

Mots-clés : Afrique, valeurs éthiques, jeu, diplomatie économique africaine, 21^{ème} siècle, liberté, justice, paix, droits de l'Homme, économie politique internationale, développement, positionnement de l'Afrique dans le monde.

Abstract

How can Africa as a single political entity make itself heard by its peers? How can Africa negotiate or renegotiate a stronger inner peace as well as freedom and justice in dealings with others in political and economic bilateral and multilateral relations? These are the questions that this article seeks to address. The aim is not only to show that freedom, peace and justice are fundamental concerns for Africa in a world that has become a smaller village, but also and more importantly to say how they can be achieved for development and better positioning on the international stage.

Key words: Africa, economic ethical values, stake, African economic diplomacy, 21st century, freedom, justice, peace, human rights, international economics policy, development, African positioning in the world

Contenu

Introduction	2
I. Aperçu historique de la place de l'Afrique dans les relations internationales en rapport avec la liberté, la paix et la justice.....	3
A. De quelle liberté, paix et justice s'agit-il ?	3
B. Dynamiques de recherche de la liberté, de la paix et de la justice avant le 21 ^{ème} siècle par et pour l'Afrique	6
II. Analyse instrumentale et renforcement de la liberté, de la paix et de la justice pour l'Afrique au 21 ^{ème} siècle	12
A. Besoin, défense et effets de la paix, de la justice et de la liberté aux plans politique et socioculturel	13
B. Besoin, défense et effets de la paix, de la justice et de la liberté au plan économique	15
Conclusion	18
Bibliographie et Webographie	18

Introduction

Dans la perspective de l'ordre international, la diplomatie est la conduite pacifique des relations entre entités politiques¹ et peut être comprise comme la science et la pratique des relations politiques entre les États, et particulièrement de la représentation des intérêts d'un pays à l'étranger². La diplomatie économique quant à elle renvoie à l'économie politique internationale qui analyse les relations internationales à partir des relations entre le politique et l'économique.³ Elle a pour objet la promotion des intérêts économiques défensifs et offensifs des Etats, ou groupes d'Etats à l'étranger par des moyens tels les missions économiques, le soutien du secteur privé au plan international etc... Il est à noter que la limite entre la diplomatie « politique » traditionnelle et la diplomatie économique est parfois complexe à distinguer si bien qu'il devient difficile de déterminer l'existence d'une ligne de division pertinente entre les deux⁴.

Aujourd'hui et dans le contexte de la mondialisation, pourquoi et comment concevoir et considérer la liberté, la justice et la paix comme valeurs éthiques en jeu dans la diplomatie

¹ Cf. M-C. Smouts et al, *Dictionnaire des Relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, p. 132.

² <http://www.cnrtl.fr/definition/diplomatie>, 05 mai 2017.

³ M-C. Smouts et al, idem, p. 173.

⁴ R. Gelin, "Diplomatie économique : qu'est-ce que c'est ?", Gresea, décembre 2016, texte disponible à l'adresse : <http://www.gresea.be/spip.php?article1560>

économique africaine au 3^{ème} millénaire? L'intérêt de l'étude de la liberté, de la justice et de la paix comme valeurs éthiques en jeu dans la diplomatie économique africaine du 3^{ème} millénaire repose d'une part sur le potentiel de ces valeurs en tant qu'instruments au service du développement et du bien être humain (SEN, 2000), et d'autre part sur le besoin par l'Afrique de ces valeurs comme biens pour son épanouissement présent et futur. Dans ce travail, il sera beaucoup plus question de l'Afrique subsaharienne en raison de l'importance que revêtent la liberté, la paix et la justice dans cette partie du continent et de la disponibilité des informations et des analyses en la matière.

I. Aperçu historique de la place de l'Afrique dans les relations internationales en rapport avec la liberté, la paix et la justice

Pour rendre compte du point de vue historique, de la place de l'Afrique dans les relations internationales, en rapport avec les valeurs de liberté, de paix et de justice, il sera tout d'abord question de dire de quelle liberté, paix et justice il s'agit et ensuite de mettre en exergue les dynamiques de recherche de ces ressources avant le 21^{ème} siècle. Il est à rappeler que toute réflexion prospective, quelle que soit la méthode retenue, part nécessairement de l'analyse de la situation présente et de l'histoire qui a conduit à cette situation.⁵

A. De quelle liberté, paix et justice s'agit-il ?

La mobilisation de la paix, de la liberté et de la justice comme valeurs et instruments au service de la société requiert que soit défini individuellement chacun des concepts.

1. De la liberté

La liberté peut être comprise ici au sens d'autodétermination. Selon Otfried HOEFFE⁶, ce concept-clef de la pensée philosophique et éthico-politique moderne signifie négativement l'indépendance à l'égard de toute hétéro-détermination (naturelle, sociale, politique), et positivement que l'on se détermine soi-même à agir en se donnant le contenu de cette action. Il s'agit ici de la liberté de décision et d'action. Pour lui, une communauté politique est libre de ses actions lorsque ses lois ne lui sont pas imposées du dehors, donc lorsqu'elle se les donne elle-même (souveraineté vers l'extérieur), et lorsque ces lois ont pour fin le propre bien

⁵Cf. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), « L'Afrique au début du XXI^{ème} siècle, Un état des lieux », *Futurs africains*, p. 2, voir www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/afrique_etatdeslieux.pdf, consulté le 16 juin 2017.

⁶ Cf. O. HOEFFE (Sous la direction de), *Petit Dictionnaire d'Ethique*, Fribourg, Editions universitaires, 1993, p.194 et ss.

commun. Elle est libre pour ses membres dans la mesure où elle leur évite les contraintes directes, mais aussi les contraintes indirectes mises en évidence par la théorie critique (manipulation, idéologie, etc.). La liberté est alors le concept global de toutes les libertés individuelles, détaillées dans la charte des libertés fondamentales (liberté d'opinion, de réunion, de propriété etc.) qui doivent être défendues contre des atteintes venant d'individus, de groupements ou du pouvoir public⁷. Ces libertés permettent à chacun de se développer, voire de s'émanciper, selon ses goûts et ses aspirations. Par ailleurs, une communauté politique est libre vers l'intérieur selon son régime. Un régime de liberté se caractérise par a) des lois générales et non par des décrets arbitraires, autrement dit par des principes du droit, b) la division du pouvoir, c) un parlement, légiférant et censurant le gouvernement, d) le droit en cas de violation des libertés fondamentales, de résister au pouvoir (opposition). La liberté ainsi définie est un objectif prioritaire du développement et en est aussi le principal vecteur⁸. Une telle valeur, un tel instrument mérite d'être au centre des préoccupations des peuples africains au troisième millénaire (cf. infra). De ce qui précède, et au regard du niveau de développement de l'Afrique, l'on est en droit de se poser la question de savoir si cette dernière a jamais joui de ce bien au double plan externe et interne.

La liberté est intimement liée à la paix et à la justice puisqu'en réalité, l'on a souvent lutté pour la liberté et la justice et donc des conflits naissent du fait d'un besoin ou d'un manque de liberté et de justice, et l'accession à la liberté, à l'autodétermination peut être une source de paix.

2. De la paix

Selon le Petit Dictionnaire d'Éthique⁹, un état de paix se caractérise par la reconnaissance de l'ordre juridique établi par un traité mettant fin à un état de guerre ; il s'agit de la paix négative. Ici la paix signifie absence de guerre, de trouble et de conflit. La paix positive traduit quant à elle un état où les conflits politiques, sociaux, juridiques sont réglés selon les normes du droit et des principes humanitaires. De ce point de vue, la paix en tant que concept, composante ou réalité des relations entre individus ou entre entités sociales, ne se réduit pas à l'absence de conflits ; elle implique le refus de recourir aux hostilités pour régler des conflits qui naissent inévitablement de la diversité des intérêts.

⁷ Sur ce point, voir A. SEN, *L'Économie est une science morale*, Paris, La découverte, 1999, pp. 47-49, où la distinction est faite entre la liberté positive et la liberté négative.

⁸ Cf. A. SEN, *Un nouveau modèle économique- développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 20.

⁹O. HOEFFE, op. cit, p. 237 et ss.

HOEFFE se réfère aux travaux de I. KANT qui a pensé que la paix était garantie par le droit public, par la légalité et la moralité de la politique en régime de république, les institutions garantissant la liberté des citoyens, leur égalité devant la loi et la primauté du droit. Pour ce dernier, la paix comme condition de l'autoréalisation de l'homme (autonomie), présuppose cette moralité. En fait, il s'agit de « *rendre justice à l'humain* »¹⁰ selon les termes d'Arthur RICH. Au demeurant, peut-on vivre en paix dans l'injustice ?

La confiance de Kant en la victoire du bien sur le mal rendant possible à terme une paix perpétuelle est partagée par la plupart des éthiciens. Pour HOEFFE, et en ce qui est de la paix sociale et politique en particulier, l'alternative éthique à une paix résultant de l'angoisse ou de l'incapacité de se défendre, qui confronte la politique à une conscience universelle, n'est pas la politisation de la paix qui ne fait que remplacer des conflits de puissance par des conflits idéologiques nécessairement utilisés par les Puissances, mais elle est une éducation à la paix. La paix ne peut que résulter d'une décision raisonnable et moralement justifiable.

Plus généralement, la paix est synonyme de relation d'alliance entre les hommes et les peuples, prospérité matérielle, bonheur, bien-être, assurance, affermissement, coexistence pacifique, état d'équilibre, communion, tranquillité politique, cessation des conflits. Elle signifie réconciliation, entente, concorde, accord, unité, relations fraternelles harmonieuses. Ainsi la paix est un concept socio-économique et politique. L'Afrique est-elle unie, prospère et entretient-elle des relations fraternelles harmonieuses avec les autres entités territoriales et politiques ?

3. De la justice

Selon John RAWLS, « *la justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée.... Si efficaces et bien organisées que soient des institutions et des lois, elles doivent être réformées ou abolies si elles sont injustes.* »¹¹ Comme concept éthique, la justice a deux significations corrélatives.¹² Selon une compréhension objective (institutionnelle, politico-sociale), la justice est le principe normatif fondamental des aspects de coopération et de conflit dans la coexistence humaine : l'idéal et le critère supérieur de l'action individuelle, des institutions voire de l'ordre fondamental d'une communauté politique. La justice concerne plus expressément le domaine du droit : législation, jurisprudence et pouvoir judiciaire (justice politique et sociale comme idée normative du droit et de l'Etat). En plus elle concerne les conflits d'intérêt dans des domaines réglés d'une manière informelle

¹⁰A. RICH, *Ethique économique*, Genève, Labor et Fides, 1994, p. 90.

¹¹ Cf. J. RAWLS, *Théorie de la justice*, Seuil, 1997, p. 29

¹² Et pour la suite, cf. O. HOEFFE, op. cit., p 190 et ss.

(par ex. dans la famille, entre voisins ou à l'école). Il s'agit pour nous de la justice au sens objectif. Pour Hoeffe, bien que d'autres critères soient à respecter (tels que la stabilité, la sécurité, l'efficacité et le bien-être), seule la justice est la mesure d'une justification et d'une critique morale inconditionnelle des règles de la vie commune. Ainsi l'idée de justice implique, comme « *fairness* », c'est-à-dire comme équité, que tous les biens, positions, charges et fonctions soient en principe ouverts à tous et que l'ordre socio-économique ne tourne pas au seul avantage de certains groupes sociaux. Enfin on est en droit d'attendre de la justice sociale qu'elle atténue les inégalités naturelles et sociales. Ainsi à son tour, la justice est un bien au service du bien commun de la société, un bien dont il faut exprimer le besoin, qu'il faut rechercher et dont il faut jouir. Ceci admis, au regard des revendications d'un nouvel ordre économique, commercial, politique et juridique international, l'ordre mondial actuel est-il juste par rapport à l'Afrique ? Et l'Afrique elle-même ainsi que ses différents Etats, gèrent-ils leurs richesses de manière équitable ?

Les trois valeurs, biens, ressources ou instruments sociopolitiques et économiques que sont la liberté, la paix et la justice sont des concepts relationnels qui s'entremêlent et sont d'une importance capitale pour le continent africain. Et l'Afrique en a été privée pendant de longs siècles. L'on peut ainsi comprendre qu'en luttant pour la liberté, l'on négocie également les enjeux de paix et de justice. De même, et en tant que bien-être et bonheur, la paix inclut la liberté et la justice. En effet, peut-on vivre en paix dans l'injustice et l'oppression ? Peut-on jouir de sa liberté en absence de paix et de justice ? La recherche de la liberté, de la paix et de la justice a marqué l'histoire de l'Afrique dans ses relations internes et externes. Quelles sont les dynamiques qui ont présidé à la recherche de ces instruments socio-économiques et politiques précieux ? Pour une meilleure compréhension de notre démarche, nous nous proposons de concevoir les trois valeurs en un instrument unique au regard de leur interaction et de leur cohérence interne. Ainsi l'on comprendra aussi l'ensemble liberté, paix et justice comme liberté-paix-justice.¹³

B. Dynamiques de recherche de la liberté, de la paix et de la justice avant le 21^{ème} siècle par et pour l'Afrique

¹³ Cf., <http://www.nigerinter.com/2016/11/justice-sociale-et-paix-en-afrique-decryptees-par-dr-halidou-yacouba/>, 16 juin 2017 ; où le Dr H. YACOUBA donne une interview à Niger Inter au sujet de sa thèse d'Habilitation à diriger les recherches (HDR) sur le thème : *Justice sociale et paix en Afrique*/ Pour lui, les deux principes de base de la justice sont la liberté et l'égalité et la menace de toutes les menaces à la paix en Afrique c'est l'injustice.

Il s'agit ici d'une part de rappeler la situation historique d'une Afrique bafouée dans l'ordre international (1) et d'autre part de mettre en exergue la manière dont l'Afrique s'est entreprise à rechercher ces biens avant le 21^{ème} siècle, en relation avec les autres entités politiques qui l'environnent (2).

1. *Rappel historique d'une Afrique bafouée dans l'ordre international*

Selon Pierre-Claver DAMIBA¹⁴ dont les propos sont encore d'actualité, l'Afrique est un continent qui, peut-être plus que tout autre, au travers de la traite des esclaves, des guerres de conquêtes et du colonialisme, a été pendant de longs siècles bafoué dans sa chair et dans son sang¹⁵. Le découpage de l'Afrique réalisé par les puissances coloniales en fonction de leurs propres intérêts et sans tenir compte du droit des peuples africains, ainsi que les séquelles de l'Etat colonial, centralisé et autoritaire, continuent de peser lourd sur le destin de l'Afrique... Aujourd'hui encore, les règles du commerce international, les conditionnalités multiples de certains programmes d'aide ou encore les stratégies politiques des pays industriels nuisent à des relations véritablement équitables entre pays du Nord et pays du Sud. Il affirme que l'Afrique vit aujourd'hui un des moments les plus sombres de la période postcoloniale. L'épuisement du modèle de croissance économique légué par la colonisation coïncide avec la remise en cause de plus en plus évidente des systèmes de gouvernement obsolètes incapables de prendre la mesure des mutations en cours. Pendant que s'approfondit la crise et que se dégradent de plus en plus rapidement les conditions de vie des populations, l'Afrique se marginalise au sein du monde.¹⁶

¹⁴ Cf. C.M. EYA NCHAMA, *Développement et droits de l'homme en Afrique*, Paris, Publisud, 1991, Préface, pp. 3 et 4. Pierre-Claver DAMIBA est de nationalité burkinabè. Il a été Directeur régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

¹⁵ Pour bien lire cette déshumanisation de l'Afrique, des documents tels que le Code noir et l'Acte général de la Conférence de Berlin (cf. C. M. Eya NCHAMA, *idem*, Annexes I et II).

¹⁶ Cf. également les titres des ouvrages d'Aminata Dramane TRAORE, *l'Afrique humiliée*, Paris, Hachette Littératures, coll. Pluriel, 2009 où l'auteure pense que l'humiliation du continent africain ne réside pas uniquement dans la violence, dont l'Afrique a habituellement été l'objet de la part de l'Occident. Elle réside également dans le refus des Africains de comprendre ce qu'il leur arrive. Car pour elle il n'y a pas d'un côté une Europe des valeurs et du progrès et de l'autre une Afrique des ténèbres et des malheurs. Selon elle, le défi auquel l'Afrique fait face aujourd'hui, c'est d'imaginer des perspectives d'avenir centrées sur les êtres humains. Une réappropriation par les Africains de leurs destins qui fait appel à leurs langues, à leurs repères, à des valeurs de société et de culture qui leurs sont familières. *L'Etau- l'Afrique dans un monde sans frontières*, Actes du Sud, 1999 ; ici il est question de dénoncer la politique des institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international, Banque mondiale) qui imposent la mise en place de plans d'ajustement structurel qui ne font qu'appauvrir les populations africaines. *Le viol de l'imaginaire*, Fayard 2002 ; c'est une dénonciation des mécanismes privant l'Afrique de ses ressources financières, naturelles et humaines. *Lettre au président des Français à propos de la Côte-d'Ivoire et de l'Afrique en général*, Fayard 2005 ; c'est une analyse des crises africaines dans le « pré carré français » à la lumière de la mondialisation libérale.

Dans la suite de cet article, les travaux de Samir AMIN et de François HOUTART¹⁷ servent de base pour mettre en exergue les faits historiques marquants du positionnement de l'Afrique dans le système monde. En effet ces auteurs pensent que l'Afrique subsaharienne souffre d'une crise structurelle profonde, ayant pour origine le manque d'adaptation de ses propres structures au système économique mondial imposé au travers de la valorisation du commerce triangulaire. Pendant la traite, les Etats côtiers se sont organisés en vertu de leur insertion dans le système en vigueur. Forts de leurs armes à feu, dévastant l'arrière-pays en quête d'esclaves à vendre comme force de travail sur le marché mondial, ils s'étaient convertis en véritable courroie de ce système. L'abolition de la traite négrière, au XIX siècle, sonna le glas de ces Etats. Aucun d'entre eux n'a survécu au système dont il était le maillon et, encore moins, s'est constitué en un Etat moderne. Faute de celui-ci, l'ethnie s'est consolidée.

Pour eux et à la différence de la période précédente, la colonisation a été un phénomène total qui a bouleversé les sociétés africaines. Celles-ci ont fourni massivement des produits dont le marché européen avait besoin, tant du point de vue industriel (cuivre, fer, manganèse, or, diamant aluminium etc.) qu'agricole (bois, café, cacao, bananes, coton etc.). Trois modalités de rapports de travail ont prévalu durant cette période : l'économie de traite (qui incorporait le petit paysan dans le marché mondial des produits tropicaux, en le maintenant sous le contrôle des oligopoles, entre autres choses, concernant la rémunération de son travail) l'économie de réserve (organisée autour de l'extraction minière et fondée sur une main d'œuvre à bon marché) et l'économie de pillage (les paysans étaient spoliés de leur production sans contrepartie de la part des compagnies concessionnaires).

AMIN et HOUTART pensent également que pour les mouvements de libération ou d'indépendance nationale, le défi à relever était immense. Il s'articulait autour des problématiques telles que la conquête de la souveraineté, la construction des économies autocentrées, la quête de légitimité du pouvoir au travers du progrès social et du suffrage universel, etc. Les différences de vues entre les dirigeants qui revendiquaient la reconnaissance de la culture nègre et son apport à la civilisation de l'universel tel L. S. SENGHOR (Sénégal) et les partisans de l'indépendance politique, comme préalable à l'émancipation culturelle à l'exemple d'A. CABRAL (Cap-Vert, Guinée-Bissau), ne facilitaient pas l'élaboration d'un projet de société valable pour l'ensemble du continent. Il est à relever que ces différences de vue pouvaient aboutir à des conflits latents ou ouverts.

¹⁷ S. AMIN, F. HOUTART, *Mondialisation des résistances, l'état des luttes 2002*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 125 et ss.

De ce qui précède, l'on peut observer que l'esclavage, la colonisation ainsi que leur opposition, mettaient déjà en exergue les enjeux de liberté, de justice et de paix, d'une part, en termes de surexploitation des ressources humaines, du sol et du sous-sol africain, du commerce inégal et des divergences internes à l'Afrique et, d'autre part en termes de besoin de souveraineté et d'affirmation de l'identité culturelle africaine. Ces problématiques ont été adressées dans l'histoire et sont encore d'actualité. Cf. infra.

2. Différents aspects de la recherche de la liberté, de la paix et de la justice en et pour l'Afrique avant le 21^{ème} siècle

Il est à rappeler que la recherche de la paix de la liberté et de la justice se présente le plus souvent comme un package dans les luttes et les négociations, car ces trois biens vont de pair ainsi que nous l'avons montré plus haut. Dans la suite, il sera question d'exposer les différents processus de libération aux plans politique et économique et socioculturel, avec un accent mis sur l'aspect économique.

a. Aux plans politique et socioculturel

La dynamique de la recherche de la paix, de la liberté et de la justice aux différents plans politique et social et culturelle a été observée dans la lutte contre la traite des noirs et l'esclavage, l'affirmation de l'identité culturelle des peuples africains, la lutte contre l'Apartheid, les luttes et les négociations pour l'indépendance des pays africains¹⁸ avec la célèbre déclaration de Ahmed Sékou Touré : « *Nous préférons la liberté dans la pauvreté à l'opulence dans l'esclavage.* »¹⁹ La majeure partie des pays africains accède à l'indépendance dans les années 1960.²⁰

¹⁸Pour ce qui est de la problématique des indépendances des pays africains, cf. entre autres, Ben Yacine TOURE, *Afrique : l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Publications de l'Institut de hautes études internationales, 1983 ; Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), *La décolonisation en Afrique*, URL: http://www.cvce.eu/obj/la_decolonisation_en_afrique-fr-4855e593-fff1-4b19-a088-917e8e3defae.html Date de dernière mise à jour: 01/03/2017, consulté le 30 août 2017, Olivier Compagnon, « Indépendance de l'Afrique noire française », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 31 août 2017. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/independance-de-l-afrique-noire-francaise/>, 31 août 2017.

¹⁹ Déclaration de M. Sékou Touré, Secrétaire Général du PDG, le 25 août 1958 à l'Assemblée territoriale à Conakry à l'occasion de la visite du Général De Gaulle en Guinée dans le cadre de la campagne sur le référendum gaulliste prévu le 28 septembre 1958 ; cf. I. Dâka Diallo, *La Guinée, mirage et défis*, Saint-Denis, Publibook, 2016, p. 36.

²⁰Cf. *Dates des Indépendances Africaines*, <http://www.africa-onweb.com/histoire/dates-independances.htm>, 31 août 2017. Il est à noter que le plus souvent ces indépendances étaient entourées de conflits et des dynamiques de résolution de ces conflits se mettaient en place pour un retour à la paix.

Pour ce qui est du domaine socioculturel, l'on peut citer les œuvres des auteurs comme L. S. SENGHOR, Aimé CESAIRE, Jean-Marc ELA, Birago DIOP, Joseph KI-ZERBO, Amadou HAMPATE BA, Elikia M'BOKOLO, Fabien KANGE EWANE (Semence et moisson coloniales (1985)) etc... dont le but était d'affirmer l'identité culturelle des peuples noirs d'Afrique, même s'ils n'avaient pas tous les mêmes méthodes.

La théologie de la libération matérialise cette recherche de la liberté, de la paix et de la justice des peuples africains à partir de la Parole de Dieu. En Afrique ce courant théologique est marqué entre autres par des auteurs comme Jean-Marc ELA (Ma foi d'Africain (1985), Le message de Jean-Baptiste (1992), Le cri de l'homme africain (1980), Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire (1998), Repenser la Théologie africaine- un Dieu qui libère (2003)) ; l'on peut également citer Ka MANA (Christ d'Afrique, enjeux éthiques de la foi africaine en Jésus Christ (1994)).

Ces élans de recherche de la liberté, de la paix et de la justice aux plans politique, social, culturel et spirituel ont un parallèle considérable du point de vue économique.

b. Au plan économique

La recherche du développement, de la prospérité et de la croissance économique en Afrique est comprise comme une recherche d'autonomie en termes d'autofinancement de l'économie ou de la croissance endogène. Tout comme la revendication d'un nouvel ordre économique international renvoie à la recherche de la justice économique au plan international. Dans ce registre des revendications, des dénonciations et des critiques à l'endroit de l'ordre économique international et la recherche de la croissance économique durable, l'on peut noter l'œuvre des politiques, des économistes et autres opérateurs économiques.

i. Sous l'angle politique - l'économie est politique -, l'engagement des Etats africains dans les organisations internationales à caractère économique ou financier, la signature par les leaders africains des différentes conventions et contrats en matière d'intégration économique et de commerce international, témoignent de leur volonté de libérer l'Afrique du sous-développement, de réaliser une croissance économique durable et d'occuper la place qu'elle mérite dans le système économique mondial. En effet la majeure partie des pays africains est membre des organisations du système onusien et en particulier des institutions spécialisées telles que le Fonds Monétaire International, la Banque mondiale, l'Organisation Mondiale du Commerce pour ne citer que celles-là. Bien plus les Etats africains ont des accords de coopération économique avec leurs homologues du Nord et du Sud tels que la France, les Etats Unis d'Amérique, l'Allemagne, la Chine, le Brésil, la Turquie, etc....

En interne, des dynamiques ont été initiées pour redresser et développer l'économie africaine. Dans ce registre l'on peut citer la Stratégie ou la Déclaration de Monrovia en faveur de l'autosuffisance nationale et collective dans le développement économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international²¹. Ensuite il y a le Plan d'Action de Lagos 1980-2000 pour le développement économique de l'Afrique, adopté en avril 1980 où les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'époque ont exprimé leur détermination en vue d'une restructuration des fondements économiques du continent. Ils ont « *décidé d'adopter une approche régionale de grande portée, basée essentiellement sur l'autosuffisance collective.* »²²L'engagement des leaders politiques africains d'alors, était d'amorcer une réelle industrialisation de l'Afrique car cette dernière a un rôle déterminant pour ses effets sur la satisfaction des besoins fondamentaux des populations, l'intégration de l'économie et la modernisation de la société. Ils ont à cet effet proclamé les années 1980-1990 Décennie du développement industriel en Afrique.²³Il faut ici comprendre que le Plan d'Action de Lagos qui a embrassé tous les secteurs de l'économie était une stratégie de libération économique de l'Afrique, un plan de paix et de justice sociales qu'il faut encore revisiter (cf. infra). Toujours dans une dynamique d'approfondissement de sa recherche de l'autonomie et de la prospérité économiques, l'Afrique s'est engagée dans un vaste mouvement de création des espaces de libre échange ou encore des communautés économiques régionales (CER) en son sein. A ce sujet l'on peut citer la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) , la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et La Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD).

ii. Du point de vue de la science, les travaux remarquables de Joseph TCHUNDJANG POUEMI²⁴sont d'un apport considérable dans la recherche de la liberté monétaire de l'Afrique. En effet l'auteur, en dénonçant la répression monétaire de l'Afrique, a produit de la réflexion

²¹ Cf. Déclaration de Monrovia d'engagement des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine sur les principes directeurs à respecter et les mesures à prendre en faveur de l'autosuffisance nationale et collective dans le développement économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, Monrovia, 1979.

²² Organisation de l'Unité Africaine (OUA), *Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Lagos, 1980, p. 5.

²³ Cf. OUA, idem, p. 21.

²⁴ J. TCHUNDJANG POUEMI, *Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique*, Editions J.A., 1981.

sur la libération monétaire du continent noir. Il pense par ailleurs que les racines du mal, comme ses remèdes, restent les mêmes et que l'Afrique a les moyens, sinon de s'abriter, du moins de résister.²⁵ C'est cette même attitude critique qui caractérise Samir AMIN dans son ouvrage sur le développement inégal.²⁶ Plus près de nous, Bruno BEKOLO EBE, dénonçant l'injustice dans la compréhension et la gestion de l'endettement extérieur des pays sous-développés, s'interroge sur l'existence d'une différence de nature entre la dette extérieure d'un pays développé et celle d'un pays sous-développé. Bien plus, il propose une analyse critique des hypothèses de base de l'endettement extérieur des pays sous-développés. Il pense qu'une telle analyse permet de comprendre les insuffisances des modèles d'endettement et le dilemme observé chez les débiteurs entre leurs préoccupations de développement et les exigences du service de la dette.²⁷

iii. En pratique, l'Afrique a connu et connaît davantage de nombreux opérateurs économiques, commerçants et investisseurs dans l'agriculture et les petites et moyennes entreprises de services et de transformation des matières premières agricoles. L'industrialisation prend corps dans des domaines variés comme l'électronique, l'informatique, l'économie numérique, l'automobile, les transports et les infrastructures de communications et de télécommunication (cf infra).

II. Analyse instrumentale et renforcement de la liberté, de la paix et de la justice pour l'Afrique au 21^{ème} siècle

L'Afrique peut-elle aujourd'hui bien conduire ses affaires et négocier ses intérêts à l'étranger sans renforcer sa liberté, la paix et la justice aux plans externe et interne? Dans la sous partie B de la première partie de cet article, il a été démontré la volonté et les actions de libération, de pacification et de rendre justice du/au continent africain. Mais il demeure que la place de ces trois valeurs réunies en un instrument de transformation sociale, politique et économique est toujours fondamentale au 21^{ème} siècle en Afrique au regard de sa situation

²⁵ J. TCHUNDJANG POUEMI, idem. cf. Note de l'auteur. Cette position de l'auteur est encore actuelle au regard de la situation monétaire actuelle du continent et des propositions des institutions de Bretton Woods pour y remédier.

²⁶ S. AMIN, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Ed. de Minuit, 1973. Les thèses voisines du développement inégal ont été aussi défendues par des auteurs comme A. EMMANUEL (1911-2001) qui est un économiste grec d'inspiration marxiste qui s'est intéressé aux échanges internationaux et en particulier à la situation des pays en voie de développement. Il est notamment connu pour ses écrits sur l'échange inégal et R. PREBISCH (1901-1986) est un économiste argentin connu pour sa contribution à l'économie structuraliste, en particulier à la thèse de Singer-Prebisch sur la dégradation des termes de l'échange qui forme la base de la théorie de la dépendance.

²⁷ B. BEKOLO EBE, *Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée : analyse critique*, Paris, Présence africaine, 1985, pp. 16.17.

socio-économique et politique actuelle. Dans cette partie, il sera question d'évaluer le besoin, le potentiel de renforcement et les effets de la liberté d'une part, de la justice et de la paix d'autre part. Notre hypothèse ici est que si le triplet liberté-paix-justice est bien désiré, produit, distribué et consommé –car nous l'avons conçu aussi comme un bien – alors ses effets seront multiples et bénéfiques pour le plus grand nombre.

A. Besoin, défense et effets de la paix, de la justice et de la liberté aux plans politique et socioculturel

Dans son Article 3 relatif aux objectifs, l'Acte constitutif de l'Union africaine²⁸ énonce les objectifs suivants :

- (a) réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique ;
- (b) défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ses Etats membres ;
- (c) accélérer l'intégration politique et socio-économique du continent ;
- (d) promouvoir et défendre les positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples ;
- (e) favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- (f) promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.

L'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui a fait l'objet d'une consultation et adhésion des leaders religieux africains²⁹, réaffirme ces engagements et en particulier se propose de réparer les injustices subies par l'Afrique dans son histoire et de faire du 21^{ème} siècle, le siècle de l'Afrique.³⁰ Ayant construit la paix, la liberté et la justice comme un instrument unique au service de l'épanouissement et du positionnement de l'Afrique sur la scène internationale, il

²⁸ Cf. Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, *Acte constitutif de l'Union africaine*, Lomé, 2000, p. 6. Ces objectifs sont repris en quelque sorte par la Commission de l'Union Africaine dans *l'Agenda 2063- l'Afrique que nous voulons*, Addis Abeba, 2015, p. 3 et ss.

²⁹ Avant sa publication en 2015, l'Agenda 2063 a fait l'objet d'une Consultation des communautés africaines de foi, Consultation organisée par l'Union africaine en partenariat avec la Conférence des Eglises de Toute l'Afrique (CETA), en novembre 2014, à Nairobi au Kenya. A l'issue de la Consultation, les leaders religieux présents ont exprimé leur adhésion et leur engagement en ces termes : « *We as religious leaders commit ourselves to ;*

1. *Participate fully in the realization of the Aspirations outlined in Agenda 2063 and in driving the Pan-African Agenda;*
2. *Vehemently oppose all forms of politicization of religion and religious extremism;*
3. *Deliberately work in collaboration with each other to prevent conflicts and entrench a culture of peace and reconciliation;*
4. *Mobilize our constituents to intentionally work towards the realization of the Agenda 2063;*
5. *Be in solidarity with each other especially the people in difficult situations and challenging moments;*
6. *Practice what we preach in accordance with our religious values of love and good neighborliness. »*

³⁰ Cf. Commission de l'Union Africaine, op. cit, p. 3.

sera question dans la suite de ce travail, d'analyser cet instrument composé à travers le besoin dont il fait encore l'objet, son renforcement pour plus d'efficacité et ses effets présents et à venir dans le champ socioculturel et politique d'une part et dans celui économique d'autre part.

Pour rendre compte du besoin de la liberté, de la paix et de la justice dans leurs aspects social, politique, culturel et spirituel, en Afrique subsaharienne et dans le cadre de cette réflexion, nous utiliserons le concept générique de crise. Bien que nous soyons en 2018, nous pensons que les travaux de Samir AMIN et François HOUTART de 2002³¹ sont encore d'actualité au sujet de la crise que connaît l'Afrique subsaharienne. Ils pensent que l'Afrique subsaharienne, depuis son intégration dans la mondialisation néolibérale, traverse une crise structurelle grave. Pour eux, le sous-continent n'a pas basculé dans la modernité, ni pris en main le contrôle de son destin.

S. AMIN et F. HOUTART, parlant de l'élan africain de défense de la liberté, de la justice et de la paix, affirment ce qui suit: « *Malgré l'emprise idéologique et la grande capacité d'action du néolibéralisme, les peuples d'Afrique résistent et organisent des alternatives, soit post-libérales, soit post-capitalistes.* »³². Ainsi la diplomatie africaine en quête de la liberté, de la paix et de la justice politiques et culturelles du continent, devrait capitaliser et mobiliser toutes les énergies allant de la société civile aux groupes sociaux en passant par la coopération entre les institutions de formation. Il est question ici de faire entendre la voix de l'Afrique hors de ses frontières.

Le Professeur Laurent ZANG réaffirme l'importance de la voix de l'Afrique dans le concert des nations dans une interview qu'il a accordée à Cameroon Tribune, au lendemain de l'élection de M. Emmanuel MACRON à la présidence de la République française le 7 mai 2017. Interrogé au sujet des relations entre la France et l'Afrique sous l'ère du nouvel élu, il dit ceci : « *Je relève que l'Afrique a son mot à dire. Les présidents africains ont leur mot à dire. Ce n'est pas simplement ce que veut la France qui va prévaloir dans la relation franco-africaine. Je crois de ce fait que le président MACRON aura à apprendre des Africains.* »³³.

La liberté entendue comme capacité d'agir, se traduisant en Afrique par une véritable indépendance, va produire des effets politiques tels que la prise de décision endogène, pour un développement endogène, la dénonciation des abus de l'Occident (par l'action des

³¹ S. AMIN et F. HOUTART, op.cit, p. 125 et ss ; cf ; également le PNUD, op. cit. p. 37 où l'Afrique est encore considérée comme un continent dominé.

³² S. AMIN et F. HOUTART, op.cit, p. 125.

³³ Cf. Cameroon Tribune n°11343 du 9 mai 2017, p. 9.

communautés religieuses et des intellectuels), l'organisation des conférences critiques sur l'Afrique du 21^{ème} siècle par les Africains eux-mêmes.

Et au plan interne, la liberté sera au service de la science grâce au renforcement d'une libre pensée qui va libérer les savoirs endogènes qui devront puiser leur originalité dans l'usage des traditions, de la sagesse et des langues africaines en vue du plein épanouissement du continent africain en termes de développement³⁴. La liberté sera également facteur d'une démocratie endogène. Car pour nous, la démocratie est un modèle de gestion sociale universelle et efficace de par ses principes : liberté, justice et participation au service de la paix sociale.³⁵

Une telle liberté ne peut que produire la paix et la justice sociale. Et le couple paix et justice va produire l'épanouissement et la stabilité sociopolitique. L'on aura ainsi les implications suivantes : liberté implique paix et justice d'une part et le triplet liberté, paix et justice implique épanouissement et stabilité sociopolitique d'autre part. Ces logiques constituent des quêtes permanentes.

L'importance, le renforcement et l'actualité du triplet liberté-paix-justice se retrouvent aussi et surtout sur le terrain économique.

B. Besoin, défense et effets de la paix, de la justice et de la liberté au plan économique

A. SEN et C.M. EYA NCHAMA font du développement, la conséquence de la liberté et de la justice. Et comme nous l'avons vu plus haut, la liberté est intimement liée à la justice et cette dernière à la paix, et que les trois forment une unité, la prospérité ou la croissance économique et le positionnement économique de l'Afrique sur le marché mondial seront tributaires du degré de liberté, de paix et de justice réalisé en Afrique et par rapport aux autres espaces politiques. L'Afrique a ainsi besoin de liberté, de paix et de justice en son sein et en relation avec le reste du monde pour se frayer un chemin, pour se donner une place aujourd'hui dans le monde au plan économique. Cette liberté-paix-justice doit se renforcer pour une Afrique plus forte et réalisant une autosuffisance collective. L'expression du besoin de la paix, de la liberté et de la justice au plan économique peut être lue à partir des positions prises au sommet par les leaders africains en termes d'aspirations dans le cadre de l'Agenda 2063³⁶. En effet, non seulement presque toutes les sept aspirations énoncées dans cet Agenda ont un lien avec

³⁴ Cf. titre de l'ouvrage dirigé par J-E. Pondi, *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011.

³⁵ La démocratie, en tant que principe d'action et de gestion sociale est seulement confrontée à des réalités liées à l'espace et au temps, c'est ce qui rend parfois son application et sa compréhension difficiles.

³⁶ Cf. Commission de l'Union Africaine, op. cit., p. 4.

l'économie, mais aussi et surtout la première est entièrement à caractère économique : 1) Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable, 2) Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine, 3) Une Afrique où bonne gouvernance, démocratie, respects des droits de l'Homme, justice et Etat de droit sont à l'ordre du jour, 4) Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité, 5) Une Afrique dotée d'une forte identité, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées, 6) Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celui des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants. Et 7) Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire forts, unie et influente sur la scène mondiale.³⁷

Il y a ici l'urgence de l'utilisation par l'Afrique de ses propres ressources naturelles et humaine pour un développement endogène qui va renforcer sa capacité de négociation au niveau mondial. Cette capacité de négociation se mesure par rapport au degré de liberté acquis par le continent, à son unité qui est le gage de la paix et de la justice implémentées dans et entre les différentes nations que comprend l'Afrique.

Au sujet de la réalisation de l'unité et de l'intégration économique africaines, l'on peut se réjouir du renforcement de cette intégration par la création d'une zone de libre-échange continentale. En effet, le 19^{ème} sommet de l'Union Africaine (UA), tenu du 14 au 16 juillet 2012 a réuni de nombreux Chefs d'Etat et de gouvernement africains dans la capitale éthiopienne d'Addis-Abeba. Ensemble, ils se sont engagés à accélérer la construction du marché commun africain par la création d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) à la date indicative de 2017. Un plan d'action sera alors mis en œuvre pour stimuler le commerce intra-africain. Une feuille de route ainsi que l'architecture de la ZLECAf avaient déjà été approuvés par les dirigeants africains lors du sommet de janvier 2012.³⁸ L'accord qui crée la ZLECAf a été signé le 21 mars 2018 à Kigali au Rwanda et est déjà ratifiée par la majeure partie des Etats membres de l'Union africaine. Une telle mission n'est pas facile au regard de nombreux défis à relever. Mais peut-on vouloir réaliser l'intégration économique d'un continent sans relever des défis ? Nous pensons que la volonté de vivre une Afrique pacifique, prospère et intégrée se mesurera à l'aune de la capacité des leaders et des peuples africains à sacrifier un certain nombre

³⁷ Ces aspirations (« l'Afrique que nous voulons ») sont résumées en une vision qui se décline de la manière suivante : « Pour une Afrique pacifique, prospère et intégrée », vision qui se retrouve sur le site de l'UA, <https://au.int/fr/node/3587>, 03 septembre 2017.

³⁸ Cf., <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/la-cr%C3%A9ation-de-la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale-l-%E2%80%99union>, 03 septembre 2017.

d'avantages particuliers au profit du grand ensemble³⁹. L'urgence ici est celle de la compréhension et de la réalisation du bien commun africain.

L'émergence économique de l'Afrique a bien sûr des défis à relever, mais l'Afrique a également des possibilités. Pour Irina BOKOVA⁴⁰, Directrice générale de l'UNESCO (United Nations Education Sciences and Culture Organisation), à l'heure où les Nations Unies viennent d'adopter le programme mondial pour le Développement Durable, d'ici 2030, l'Afrique sera le continent le plus peuplé du monde en 2050 et le plus jeune. Elle considère comme bonne nouvelle, le fait que le continent regorge d'une jeunesse dynamique, d'initiatives solidaires et d'économies émergentes qui sont les fondements de la renaissance africaine.⁴¹ Des projets innovants voient le jour en permanence, qui révolutionnent l'accès à l'énergie électrique, aux soins et à l'éducation-formation⁴², par la construction des barrages hydroélectriques et les nouvelles technologies notamment, ou qui misent sur les industries créatrices du cinéma, de l'artisanat et de la musique. Selon elle, cette énergie ou ce potentiel de prospérité est une réalité qui peut changer la donne pour l'ensemble du continent et bien au-delà.

Ainsi l'émergence économique en termes de liberté, paix et justice au plan économique, doit être l'œuvre de tous et au bénéfice de toutes les filles et fils Africains. Elle devra être le vecteur et la conséquence de la libre entreprise, la libre circulation des biens et des personnes dans des espaces de libre-échange, la libre organisation des groupes de réflexion et de travail etc... C'est le lieu de la collaboration entre les secteurs public et privé.⁴³

Aujourd'hui l'Afrique exprime bien son désir, sa volonté de réaliser la liberté, la paix et la justice au plan économique, bien plus elle a amorcé cette réalisation par bien des aspects, car elle est consciente de la capacité de ces trois instruments rangés en un seul, à produire des effets probants et bénéfiques pour ses populations. Les défis à relever sont énormes, mais la réalisation de ce programme comporte plusieurs avantages qui devraient motiver toutes les parties prenantes. Il y a encore des efforts à fournir.

³⁹ NEPAD et FREDERIC S. PARDEE CENTER FOR INTERNATIONAL FUTURES, *Conditions de réussite dans la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain*, Addis Abeba, 2020, pp 12-18.

⁴⁰ Cf. UNESCO, *Futurs africains : vers une émergence durable*, Paris, UNESCO, 2015, p. 5 (Préface de la Directrice générale de l'UNESCO)

⁴¹ Cf. aussi titre de l'ouvrage de J-M. ELA, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1998.

⁴² Sur ce point de l'éducation et de la formation, nous voulons rappeler ici la Conférence du Pr. J. Tabi Manga, alors Recteur de l'Université de Yaoundé II, Conférence tenue le 20 juillet 2011 à L'IRIC, sur « Le temps du monde, le temps de l'Afrique ou propos sur l'émergence africaine » où il a relevé comme premier pilier de l'émergence, l'éducation-formation.

⁴³ Cf. C.E. BEPI POUT & Say BITJAGA BITUM, « Construire une croissance et un développement durables en Afrique. Quel rôle pour les organisations représentatives du secteur privé ? » in J-E. Pondi (dir), op.cit., pp. 541-569.

Conclusion

La paix, la liberté et la justice peuvent être considérées comme des biens de consommation de masse et des biens de production. En effet, c'est chacun ou chaque peuple qui, dans tous les aspects de sa vie aimerait vivre libre, en paix et dans la justice et qui aimerait s'en servir pour son plein épanouissement. De la sorte, ces valeurs, ces biens sont à produire, à distribuer et à posséder. C'est une quête permanente. L'Afrique dans son histoire s'évertue toujours à réaliser ces biens précieux pour son épanouissement et son positionnement dans le système monde. Il s'agit d'une lutte noble et justifiée, elle doit se doter des moyens nécessaires et suffisants pour acquérir, produire, distribuer et conserver ces valeurs. Il y a un prix à payer. Il est temps d'actualiser le courage de dire et de redire que l'Afrique n'est pas encore suffisamment libre, elle n'est pas en paix et elle subit des injustices. Il faut aussi avoir la lucidité de dire que l'Afrique a les moyens de sortir de cette situation ; ces moyens sont spirituels, sociaux, économiques, humains, naturels et pourquoi pas financiers, tout étant dans la bonne gestion des moyens dont on dispose. Et donc il faut adjoindre aux valeurs de liberté, de paix et de justice, celles d'intégrité, d'honnêteté, de transparence pour une quête et une gestion efficaces de ces précieux instruments que sont la liberté, la paix et la justice.

Bibliographie et Webographie

- AMIN Samir et HOUTART François, *Mondialisation des Résistances, L'Etat des luttes 2002*, Paris, L'Harmattan, 2002, 386 p.
- AMIN Samir, *Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique*, Paris, Ed. de Minuit, 1973, 365 p.
- BEKOLO EBE Bruno, *Le statut de l'endettement extérieur dans l'économie sous-développée : analyse critique*, Paris, Présence africaine, 1985, 441 p.
- COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, *Agenda 2063- l'Afrique que nous voulons*, Addis Abeba, 2015, 28 p.
- DÂKA DIALLO Ibrahima, *La Guinée, mirage et défis*, Saint-Denis, Publibook, 2016, 664 p.
- ELA Jean-Marc, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Paris, L'Harmattan, 1998, 425 p.
- ELA Jean-Marc, *Repenser la théologie africaine. Le Dieu qui libère*, Paris, Karthala, 2003, 447 p.
- EYA NCHAMA C. M., *Développement et droits de l'homme en Afrique*, Paris, Publisud, 1991, 438 p.

GELIN Romain, "Diplomatie économique : qu'est-ce que c'est ?", Gresea, décembre 2016, texte disponible à l'adresse : <http://www.gresea.be/spip.php?article1560>

HOEFFE Otfried (Sous la direction de), *Petit Dictionnaire d'Ethique*, Fribourg, Editions universitaires, 1993, 371 p.

NEPAD et FREDERIC S. PARDEE CENTER FOR INTERNATIONAL FUTURES, *Conditions de réussite dans la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange continental africain*, Addis Abeba, 2020, 30 p.

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA), *Plan d'Action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique 1980-2000*, Lagos, 1980, 143 p.

OUA, *Déclaration de Monrovia*, Monrovia, 1979.

PONDI Jean-Emmanuel (Sous la direction de), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, 2011, 573 p.

RAWLS John, *Théorie de la justice*, Seuil, 1997, 665 p.

RICH Arthur, *Ethique économique*, Genève, Labor et Fides, 1994, 705 p.

SEN Amartya, *L'Economie est une science morale*, Paris, La découverte, 1999, 125 p.

SEN Amartya, *Un nouveau modèle économique- développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2000, 356 p.

SMOUTS Marie-Claude et al, *Dictionnaire des Relations internationales*, Paris, Dalloz, 2003, 506 p.

TCHUNDJANG POUEMI Joseph, *Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique*, Editions J.A, 1981, 284 p.

TOURE Ben Yacine, *Afrique : l'épreuve de l'indépendance*, Genève, Publications de l'Institut de hautes études internationales, 1983, 160 p.

TRAORE Aminata Dramane, *l'Afrique humiliée*, Paris, Hachette Littératures, coll Pluriel, 2009, 216 p.

TRAORE Aminata Dramane, *L'Etau- l'Afrique dans un monde sans frontières*, Paris, Actes du Sud, 1999, 192 p.

TRAORE Aminata Dramane, *Lettre au président des Français à propos de la Côte-d'Ivoire et de l'Afrique en général*, Paris, Fayard, 2005, 185 p.

TRAORE Aminata Dramane, *Le viol de l'imaginaire*, Paris, Fayard, 2002, 208 p.

UNESCO, *Futurs africains : vers une émergence durable*, Paris, UNESCO, 2015, 66 p.

<http://www.africa-onweb.com/histoire/dates-independances.htm>, 31 août 2017.

<http://www.cnrtl.fr/definition/diplomatie>, 05 mai 2017.

http://www.cvce.eu/obj/la_decolonisation_en_afrique-fr-4855e593-fff1-4b19-a088-917e8e3defae.html, 30 août 2017

<http://www.nigerinter.com/2016/11/justice-sociale-et-paix-en-afrique-decryptees-par-dr-halidou-yacouba/>, 16 juin 2017

<http://www.universalis.fr/encyclopedie/independance-de-l-afrique-noire-francaise/> , 31 août 2017.

<https://au.int/fr/node/3587>, 03 septembre 2017

<https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/la-cr%C3%A9ation-de-la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale-l-%E2%80%99union>, 03 septembre 2017

www.fnh.org/francais/fnh/uicn/pdf/afrique_etatdeslieux.pdf, 16 juin 2017